Exco
Nexiom Audit
36 rue Louis Meyer - 88190 Golbey
Tél. +33(0)3 29 81 43 00

Association Maison Familiale Rurale D'Education et d'Orientation de Saint Dié/la porte d'Alsace

LA PORTE D'ALSACE
4 LE NOUVEAU SAALES
88490 COLROY LA GRANDE

Rapports du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2025

Exco
Nexiom Audit

36 rue Louis Meyer - 88190 Golbey
Tél. +33(0)3 29 81 43 00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2025

Aux Membres de l'Association Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Saint-Dié/la porte d'Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Saint-Dié/la porte d'Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe des comptes annuels concernant :

- la « modification du plan comptable »
- la « continuité d'exploitation ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Golbey, le 27 février 2026

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Marion JACQUEMIN

ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

	Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	2 334	1 559	775	1 163
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	43 000		43 000	43 000
	Constructions	1 595 148	917 852	677 296	702 780
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	215 424	195 185	20 239	32 172
	Autres immobilisations corporelles	244 129	196 419	47 709	58 368
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	400		400	400
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	250		250	250
	TOTAL (II)	**2 100 685**	**1 311 015**	**789 670**	**838 132**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	72 740	9 955	62 784	58 921
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	29 794		29 794	67 057
	Charges constatées d'avance	22 137		22 137	14 479
	Valeurs mobilières de placement	55 160		55 160	53 820
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	53 599		53 599	8 565
	TOTAL (III)	**233 430**	**9 955**	**223 475**	**202 841**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)	12 543		12 543	13 682
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**2 346 658**	**1 320 971**	**1 025 687**	**1 054 656**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		250
(2) dont créances à plus d'un an	9 955	71 079

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	dont réserves des activités en relation avec l'exercice public d'un culte		
	Réserves pour projet de l'entité		
	dont réserves des activités en relation avec l'exercice public d'un culte		
	Autres		
	dont réserves des activités en relation avec l'exercice public d'un culte		
	Report à nouveau	(26 137)	145 241
	dont report à nouveau des act. en relation avec l'exercice public d'un culte		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(11 081)**	**(171 378)**
	dont résultat des activités en relation avec l'exercice public d'un culte		
	Total des fonds propres (situation nette)	**(37 217)**	**(26 137)**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	211 485	222 615
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**211 485**	**222 615**
	Total des fonds propres	**174 267**	**196 479**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	649 666	669 703
	Emprunts et dettes financières divers (2)	10 000	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 698	65 249
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	80 563	56 225
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	52 034	33 106
	Produits constatés d'avance (1)	24 459	33 894
	Total des dettes	**851 420**	**858 177**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**1 025 687**	**1 054 656**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 080,54)	(171 378,27)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	286 968	260 589
(2) Dont emprunts participatifs	10 000	

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	dont activité en relation avec l'exer. d'un culte	4 mois	dont activité en relation avec l'exer. d'un culte
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 070		1 665	
	Vente de biens et services				
	Ventes de biens	4 976			
	dont ventes de dons en nature				
	Ventes de prestations de service	430 357		158 335	
	dont parrainages				
	Produits de tiers financeurs				
	Concours publics et subventions	690 490		32 741	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
	Ressources liées à la générosité du public				
	Dons manuels				
	Mécénats				
	Legs, donations et assurances-vie	130			
	Contributions financières				
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	69 074			
	Utilisations des fonds dédiés				
	Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corporelles	3 500			
	Autres produits	7 025		1 619	
	Total des produits d'exploitation	**1 208 621**		**194 360**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock	114 726		53 795	
	Autres achats et charges externes	274 468		79 743	
	Aides financières			386	
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 797		3 528	
	Salaires	451 829		134 698	
	Cotisations sociales	160 935		42 521	
	Dotation aux amortissements et dépréciations	131 184		43 086	
	Dotation aux provisions				
	Reports en fonds dédiés				
	Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées				
	Autres charges	55 340		1 365	
	Total des charges d'exploitation	**1 201 277**		**359 122**	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**7 344**		**(164 762)**	

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**7 344**		**(164 762)**	
PRODUITS FINANCIERS	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 424		438	
	Autres intérêts et produits assimilés	626		459	
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de tréso.				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Total des produits financiers	**2 050**		**897**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	1 139		508	
	Intérêts et charges assimilées	19 336		7 005	
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de tréso.				
	Total des charges financières	**20 475**		**7 513**	
	RESULTAT FINANCIER	**(18 424)**		**(6 616)**	
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(11 081)**		**(171 378)**	
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices				
	TOTAL DES PRODUITS	**1 210 672**		**195 257**	
	TOTAL DES CHARGES	**1 221 752**		**366 635**	
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(11 081)**		**(171 378)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et Méthodes Comptables

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 025 687** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 210 672** euros et un total **charges** de **1 221 752** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-11 081** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Pour rappel, l'exercice clos au 31/12/2024 ne comportait que 4 mois d'activité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et aux dispositions prévues par l'Autorité des Normes Comptables des règlements n° 2022-06, n°2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019, ainsi que celles du règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en euros

NATURE	MOYENNE DES DUREES	MODE D'AMORTISSEMENT
Aménagements des terrains		
Bâtiment	5 à 30 ans	linéaire
Matériels	5 à 10 ans	linéaire
Mobiliers	10 ans	linéaire
Matériels informatiques	3 à 10 ans	linéaire
Mat de transport	5 ans	linéaire
Matériels de bureau	3 ans à 10 ans	linéaire
frais d'établissement	5 ans	linéaire
Logiciels	3 ans	linéaire

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en **euros**

Engagements pris en matière de retraite

Les engagements pour complément de retraite et indemnités assimilés sont réactualisés lors de chaque arrêté comptable en fonction de l'effectif présent à la date de clôture.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés est calculé en fonction de l'ancienneté, et tient compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Au 31/12/2025, le montant des engagements s'est élevé à 15 080 €

Etalement comptable de certaines charges

Les frais de garantie, d'un montant de 23 042.69 €, liés à l'emprunt bancaire souscrit pour l'acquisition immobilière, ont fait l'objet d'un étalement sur le durée de remboursement du montant emprunté, soit 20 ans.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général (art444/48), afin de pouvoir être étalés, ces frais ont été enregistrés au crédit du compte de transfert de charge en fin d'exercice de l'année de souscription de l'emprunt..

La réintégration de cet exercice s'élève à 1138.96 €.

Quote-part de la subvention virée au résultat

les règlements de la subvention d'investissement accordée par la Région Lorraine pour l'agencement du nouveau bâtiment ont été enregistré depuis l'exercice clos au 31/08/2015 pour un montant de 294 777. €.

Les autres subventions d'investissements forment un montant octroyé de 197 581 €

La quote-part virée au résultat clos au 31/12/2025 s'élève à 37 458 €.

Activité mixte

Suite au rescrit fiscal et compte tenu du développement de l'activité accueil, le fonctionnement de l'association est sectorisé et comprend :

-un secteur taxable à l'impôt sur les bénéfices, le résultat affiche une perte de 26 062 €.

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Règles et Méthodes Comptables

La répartition des charges et des produits entre les deux branches d'activité s'effectue à deux niveaux :

-les charges et les produits directement affectables
-les charges et les produits mixtes répartis en fonction des produits d'exploitation propres à chaque secteur. Sur cet exercice, les frais communs sont imputés au secteur éducatif à hauteur de 93.33 % et au secteur accueil à hauteur de 6.67 %.

Modification du plan comptable

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de règlementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application de ce nouveau plan comptable a été anticipé par notre association depuis l'exercice clos le 31/08/2023 excepté l'utilisation des nouveaux modèles d'états financiers. A la clôture de cet exercice 31/08/2025, l'association a mis en place ces nouveaux états financiers, cela n'a pas eu d'impact significatif dans la présentation des comptes de l'association qui nécessiterait une mention particulière.

De plus, l'association applique depuis le 1er janvier 2025, le nouveau plan comptable des MFR, l'application de ce dernier n'a pas eu d'impact significatif dans la présentation des comptes de l'association qui nécessiterait une mention particulière.

Prêt entre association

Une avance de trésorerie de la fédération régionale des MFR à la MFR de Saint Dié des Vosges a été constatée en date du 13/10/2025 pour un montant de 10 000 €.

Cette avance a été consentie afin de faciliter la reprise des activités de l'entreprise d'insertion "Les toqués du Jardin" en portant temporairement l'activité de l'EI.

Une lettre d'engagement de prêt entre associations a été signée en date du 03 octobre 2025.

Mention expresse (art 1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en **euros**

1/ ACTIVITE

L'association dont son siège social se situe au :
4, le nouveau Saâles
88490 PROVENCHERES ET COLROY

a pour objet de :

-Enseignement en classe d'orientation 4°/3° de l'enseignement agricole. Ouvert à tout élève de 5ième ou 4 ième (générale, SEGPA, Agricole...). Formation en alternance : 55 % en entreprise, 45% de cours.
Obtention national du brevet.

-Enseignement en PREPA APPRENTISSAGE

-Enseignement en classe CAPa services aux personnes et vente en espace rural. Ouvert aux élèves après la 3ième. Programme sur 2 ans par alternance sous statut scolaire ou en apprentissage.

-Enseignement BAC PRO services aux personnes et aux territoires en alternance.

Pré-requis :
- A l'issue d'une seconde professionnelle SAPAT
- A l'issue d'une certification BEPA, d'un CAPA SAPVER
- Après l'obtention d'un CAP ATMFC ou APR, avec positionnement de la DRAAF
- A l'issue d'une classe de seconde ou première de l'enseignement général et technologique, avec positionnement de la DRAAF.

Formation sur 3 ans après la 3iéme.

-Formation pour adultes sous forme de VAE dans le secteur du service à la personne.

-Formation professionnelle pour adultes AFEST dans le secteur du service à la personne. Ce parcours vise à acquérir les compétences nécessaires au métier de formateur professionnel pour adultes.

-En marge de son activité d'enseignement, l'association offre ses locaux à la location sous forme d'activité fiscalisée.

-sur cet exercice, l'association a repris l'activité de l'entreprise d'insertion "les toqués du jardin" en portant temporairement l'activité de l'EI.

2/ CONTINUITE D'EXPLOITATION

A la date de clôture, notre association enregistre un résultat de <-11 081> € à la suite de quoi nos fonds propres s'établissent à <-37 217 > €.

Les économies engagées en 2024 sont toujours d'actualité en 2025. Cependant l'activité "insertion" portée temporairement par l'association présente un déficit de 25 336 €. En effet, la mise en place de cette activité en septembre 2025 a engendré des coûts, la masse salariale s'est élevé à 22 K€ alors que l'activité n'a généré que 9 K€ de chiffre d'affaires à partir d'octobre. Sans celle-ci, le résultat de l'association présenterait un excédent de 14 256 €.

Dans ce contexte, nous estimons que notre association sera en mesure de respecter ses engagements et assurer sa continuité sur les 12 prochains mois d'activité.

Immobilisations

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 334					2 334
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 334					2 334
CORPORELLES	Terrains	43 000					43 000
	Constructions sur sol propre	387 000					387 000
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	1 140 441		67 707			1 208 148
	Instal technique, matériel outillage industriels	215 424					215 424
	Instal., agencement, aménagement divers	74 368					74 368
	Matériel de transport	100 237				12 828	87 409
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	77 293		5 059			82 352
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 037 763		72 766		12 828	2 097 701
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	400					400
	Prêts et autres immobilisations financières	250					250
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	650					650
	TOTAL	2 040 747		72 766		12 828	2 100 685

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Amortissements

Etat exprimé en euros
Reglement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 171	388		1 559
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 171**	**388**		**1 559**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	125 273	12 900		138 173
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	699 388	80 291		779 679
	Instal technique, matériel outillage industriels	183 252	11 932		195 185
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	29 542	6 381		35 923
	Matériel de transport	90 301	7 135	12 828	84 608
	Matériel de bureau, mobilier	73 687	2 202		75 889
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 201 444**	**120 840**	**12 828**	**1 309 456**
	TOTAL	**1 202 615**	**121 228**	**12 828**	**1 311 015**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement. aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en **euros**
Reglement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence, titres de participation, autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	69 074	9 955	69 074	9 955
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**69 074**	**9 955**	**69 074**	**9 955**
	TOTAL GENERAL	**69 074**	**9 955**	**69 074**	**9 955**
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation, - financières, - exceptionnelles }		9 955	69 074	
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	250		250
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	72 740	62 785	9 955
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 173	3 173	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	14 259	14 259	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	12 362	12 362	
	Charges constatées d'avance	22 137	22 137	
	TOTAL DES CREANCES	**124 921**	**114 716**	**10 205**

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	12 563	12 563		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	637 103	72 651	261 518	302 934
	Emprunts et dettes financières divers	10 000	10 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 698	34 698		
	Personnel et comptes rattachés	21 322	21 322		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 347	36 347		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 793	3 793		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 101	19 101		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	52 034	52 034		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	24 459	24 459		
	TOTAL DES DETTES	**851 420**	**286 968**	**261 518**	**302 934**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	63 761
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Charges à payer (avec détail)

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 362	7 340	22	0,29
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 344	11 384	(40)	-0,35
Dettes fiscales et sociales	29 581	21 129	8 451	40,00
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	3 916	10 378	(6 462)	-62,27
TOTAL	**52 202**	**50 232**	**1 971**	3,92

Produits à recevoir (avec détail)

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	14 905	7 204	7 702	106,91
Autres créances	18 929	49 534	(30 605)	-61,79
TOTAL	**33 835**	**56 738**	**(22 903)**	-40,37

Charges constatées d'avance (avec détail)

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	22 137	14 479	7 658	52.90
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**22 137**	**14 479**	**7 658**	52.90

Produits constatés d'avance (avec détail)

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	24 459	33 894	(9 435)	-27,84
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	**24 459**	**33 894**	**(9 435)**	-27,84

Concours publics et subventions

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

31/12/2025 Etat exprimé en euros	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		612 942	22 360		17 730	653 032
Subventions d'investissement			58 923			58 923
TOTAL		**612 942**	**81 283**		**17 730**	**711 955**

Libellé	Concours publics	Subventions exploitation	Subventions investissement
SUBVENTIONS DE L'ETAT	0,00	612 942,00	0,00
SUBVENTION TERRITORIALES	0,00	22 360,00	0,00
AUTRES SUBVENTIONS	0,00	17 730,00	0,00
SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	57 273,00
EXT PROV SUBVENTION D INVESTISSEMENT N-1	0,00	0,00	-32 596,00
SUBVENTION D INVESTISSEMENT A RECEVOIR	0,00	0,00	1 650,00
	0,00	0,00	0,00

Le montant des subventions d"investissement portées au résultat est de 37 458 € et non pas 58 923 €.

Variation des Subventions d'Investissement

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	466 031	26 327		492 358
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	**466 031**	**26 327**		**492 358**
Quotes-parts virées au compte de résultat	243 416	37 458		280 873

OBJET	DATE	MONTANT RECU	MONTANT INVESTI	MODALITE DE COMPTABILISATION
Acquisition du bâtiment	2015	294777,37	1037159	en immobilisation sur 15 ans
Tableaux intéractifs	2019	12000	15000	en immobilisation sur 7 ans
Remplacements fenêtres	2019	42676,8	53067,97	en immobilisation sur 10 ans
Ravalement de façade lot1	2020	16236	20064,45	en immobilisation sur 15 ans
Travaux réseau informatique	2021	2011	2514	en immobilisation sur 5 ans
Matériels informatiques	2020	5383	6728,9	en immobilisation sur 5 ans
Matériel de transport Jumpy	2021	18303	27180,33	en immobilisation sur 5 ans
Mobilier	2022	3414	4684,8	en immobilisation sur 7 ans
Changement fenêtres	2022	22123	30360,66	en immobilisation sur 10 ans
façade lot 2	2025	33022	40589,54	en immobilisation sur 15 ans
four et cellule de refroidissement	2025	15584,84	19192,8	en immobilisation sur 5 ans
mobilier scolaire	2025	3300	4163,88	en immobilisation sur 7 ans
réfection sols	2025	12785	22 600.00	en immobilisation sur 15 ans
dite	2025	10742		
		492358,01	**1283306.41**	

Effectif moyen

COMMISSAIRE AUX COMPTES NEXIOM AUDIT

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2025	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		7	
Professions intermédiaires			
Employés		6	
Ouvriers			
TOTAL		13	

Exco
Nexiom Audit
36 rue Louis Meyer - 88190 Golbey
Tél. +33(0)3 29 81 43 00

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Saint-Dié/la porte d'Alsace,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Maison Familiale Rurale
d'Education et d'Orientation
de Saint-Dié/la porte d'Alsace

Personne concernée : Madame Nadine DI MATTEO – Présidente de votre association

Objet : Frais de déplacements

Au titre de l'exercice 31 décembre 2025, l'association a remboursé sur justificatifs à Nadine DI MATTEO, des frais de déplacements pour un montant de 1 573 €. Ces frais de déplacements ont été indemnisés à hauteur de 0,55 € par kilomètre.

Fait à Golbey, le 27 février 2026

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Marion JACQUEMIN